Intendance Générale.

Hôpitaux.

Versailles le 3. 8.bre 1788.

[Stamp: ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE]
[Stamp: ... DE CHIRURGIE]

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 31. août par laquelle vous me rendez compte de l'examen que vous avez fait de l'ouvrage composé par le S. Bru pour développer sa méthode dans le traitement des maladies vénériennes. L'opinion que vous montrez de cet ouvrage, doit assurément avoir une grande influence sur la mienne; mais, ainsi que vous l'observez vous même, la condition imposée par M. le M.al de Castries, et à laquelle je n'ai pu que souscrire, n'est pas remplie, et je ne peux rien prononcer ni sur le S. Bru ni sur sa méthode avant que l'académie de chirurgie ait porté son jugement. Je vous prie donc de mettre en usage les moyens qui vous paroitront les plus convenables pour mettre cette compagnie en état de le rendre.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

La Luzerne

ARC 12
d. 61 n.o 10

M. Louis
Sécrétaire perpetuel
de l'académie de Chirurgie à Paris.